



www.cbcbiogard.fr



Pour le contrôle des acariens
du pommier

BIO

NATURALIS®

Efficace • Durable • Sélectif

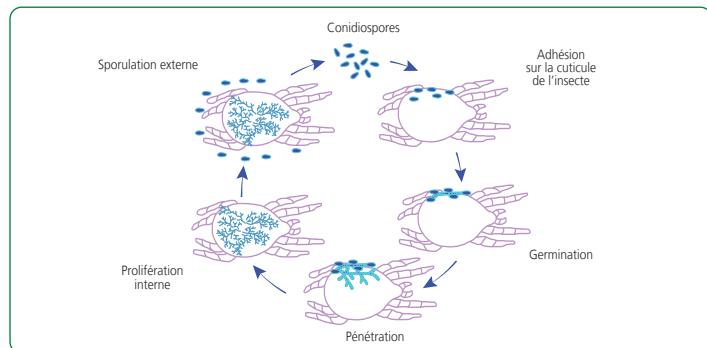
Cultures	Ravageurs ciblés	Dose conseillée	Nb d'applications Max	DAR
Pommier, poirier	Acariens, Psylles	1,5 L/ha	5 par an	3 jours
Cerisier	Mouches	1,5 L/ha	5 par an	3 jours

Composition

Beauveria bassiana souche ATCC 74040.

Mode d'action

NATURALIS® agit par **contact**, les spores germent en formant un mycélium qui va pénétrer la cuticule et coloniser le corps des insectes cibles.

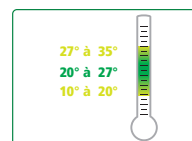


Conditions d'application

Température

Plage d'activité : 10°C – 35°C

Plage optimale : 20°C – 27°C



- Appliquer NATURALIS® en fin de journée.
- Bien mouiller la végétation afin d'atteindre la face inférieure des feuilles.
- Utiliser un pulvérisateur propre.
- Pour tout mélange, consulter le tableau de compatibilité sur le site www.cbcbiogard.fr
- **Pas de LMR**
- **Pas de classement** toxicologique
- **Sans danger** pour l'homme et l'environnement
- Utilisable en **Agriculture Biologique**
- Produit de **biocontrôle**
- **Sélectif** vis-à-vis des auxiliaires



UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

NATURALIS® – AMM 2170437

Composition 0,18 g/L (0,019%) de *Beauveria bassiana* souche ATCC 74040, équivalent à 2,3 x 10⁹ CFU/ml

Titulaire et distributeur : CBC BIOGARD SAS – 25 Avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim, France

Ces produits figurent sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L 253-5 et L. 253-7 du Code rural).

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette des produits ou consulter www.cbcbiogard.fr

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur

Contient du *Beauveria bassiana*. Peut produire des réactions de sensibilisation

EUH401 : respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



LE BIOCONTRÔLE
Protège les cultures par nature



BIOGARD®
biological First.

CBC BIOGARD S.A.S.

25 avenue de l'Europe, 67300 Schiltigheim

Tél. 03 67 29 05 90 - info@cbcbiogard.fr

www.cbcbiogard.fr